



## Indemnités Prévoyance covid

Par **Fallon1362**, le **27/09/2023** à **14:48**

Bonjour,

Je vous explique ma situation.

Je suis en arrêt de travail, ALD, depuis le 28/12/2020, ayant une prévoyance avec ma société, j'ai donc demandé à être indemnisée comme mon contrat de prévoyance le prévoit (75% du salaire après retenu des IJ).

Mais voilà que l'on me verse 17€ mensuel en prévoyance, je contacte ma prévoyance, qui me dit que comme en 2020 j'ai eu du chômage partiel ( entreprise fermée du au Covid), ses mois ne sont pas retenus pour le calcul, que j'ai donc des mois à 0€ alors que je percevais mon salaire.

Cela est il légal?

Malgré mes appels pour réclamer et les mails à ma société, rien ne bouge.

Que faire ?

Merci par avance pour vos réponses

Par **P.M.**, le **27/09/2023** à **15:16**

Bonjour,

Il faudrait consulter les conditions générales du contrat mais normalement pendant le chômage partiel dû au covid, les garanties de la prévoyance sont maintenues...

Il faudrait savoir si pendant la perception du salaire, il y a eu cotisation à la prévoyance...